

Monsieur le Premier Ministre,

Les professionnels et étudiants orthophonistes vous alertent concernant la disparition de leur - future - profession dans la Fonction Publique Hospitalière. Face à l'immobilisme du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ; qui renie leurs niveaux de formation (grade Master 2), de compétences, d'autonomie, de responsabilités ; les orthophonistes quittent l'hôpital, du fait d'un salaire atteignant à peine le SMIC + 50€.

Cette disparition des orthophonistes en milieu hospitalier affecte la formation initiale des étudiants : ils ne sont plus formés aux pathologies spécifiques par un manque d'enseignants et de maîtres de stage hospitaliers.

Il y a là un véritable enjeu de santé publique : que deviendront les patients laryngectomisés qui ont perdu leur voix ? Les patients atteints de maladies neurodégénératives (maladies d'Alzheimer, de Parkinson...) qui ne peuvent plus communiquer ? Les patients cérébro-lésés (AVC, tumeurs...) atteints d'aphasie qui ne trouvent plus leurs mots ? Les patients dysphagiques, qui craignent que la bouchée suivante soit fatale ?

Je vous sollicite afin d'appuyer notre demande pour une juste reconnaissance de la profession d'orthophoniste. Pour l'intérêt des patients, des étudiants et des professionnels : Monsieur le Premier Ministre, il est urgent d'agir !

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

---

Monsieur le Président de la République,

Les professionnels et étudiants orthophonistes vous alertent concernant la disparition de leur - future - profession dans la Fonction Publique Hospitalière.

En janvier 2012, vous aviez pris l'engagement, durant votre campagne électorale, d'accorder le grade Master 2 à la formation initiale des orthophonistes, et vous l'avez tenu une fois élu. Ainsi, le passage des études d'orthophonie de 4 à 5 ans soutient notre exigence de cohérence et d'harmonie entre notre formation initiale et la réalité de la pratique professionnelle. En effet, en 2013, les référentiels de formation, d'activités et de compétences des orthophonistes ont été revalorisés (BO n°32 du 5 sept. 2013).

Or, malgré nos justes revendications et nos diverses mobilisations, le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ne nous a soumis aucune proposition valable, reconnaissant justement nos compétences. Cet immobilisme engendre la désertification de l'hôpital par les orthophonistes qui sont rémunérés au SMIC + 50 euros ; affecte la formation initiale des étudiants ; et annihile les soins de patients laryngectomisés, dysphasiques, cérébro-lésés, dysphagiques, de bébés prématurés, ...

C'est pourquoi je vous demande d'accéder à notre demande légitime de reconnaissance de notre profession : pour l'intérêt des patients, des étudiants et des professionnels. Monsieur le Président, il est urgent d'agir !

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma plus haute considération

Madame la Ministre,

Une fois de plus les étudiants et professionnels orthophonistes vous font part de leur situation alarmante. Comme vous le savez, l'exercice de l'orthophonie dans la Fonction Publique Hospitalière est sur la sellette, par un manque criant de reconnaissance du métier.

Pour rappel, depuis 2013 les référentiels de formation, d'activités, et de compétences des orthophonistes ont été revalorisés (BO n°32 du 5 sept. 2013). Ainsi : « *la pratique de l'orthophonie comporte la promotion de la santé, la prévention, le bilan orthophonique et le traitement des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, de la cognition mathématique, de la parole, de la voix et des fonctions oro-myo-faciales.* » (Art. L4341-1 du Code de la Santé Publique).

Le passage au grade Master 2 de la formation initiale sous-tend donc notre exigence de cohérence entre notre formation initiale et la réalité de la pratique professionnelle.

Je vous adresse ce courrier afin de vous alerter, une nouvelle fois. A quelques mois de l'élection présidentielle, il serait temps que vos propositions correspondent aux niveaux de formation, de compétences, d'autonomie et de responsabilités des orthophonistes. Ce manque de reconnaissance est délétère pour les patients, pour les professionnels orthophonistes et pour les étudiants qui voient leur formation initiale amoindrie.

Nous avons affaire à une véritable urgence sanitaire en terme de prise en charge orthophonique !

Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

---

Monsieur le Président de la République,

Les professionnels et étudiants orthophonistes vous alertent concernant la disparition de leur - future - profession dans la Fonction Publique Hospitalière.

En janvier 2012, vous aviez pris l'engagement, durant votre campagne électorale, d'accorder le grade Master 2 à la formation initiale des orthophonistes, et vous l'avez tenu une fois élu. Ainsi, le passage des études d'orthophonie de 4 à 5 ans soutient notre exigence de cohérence et d'harmonie entre notre formation initiale et la réalité de la pratique professionnelle. En effet, en 2013, les référentiels de formation, d'activités et de compétences des orthophonistes ont été revalorisés (BO n°32 du 5 sept. 2013).

Or, malgré nos justes revendications et nos diverses mobilisations, le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ne nous a soumis aucune proposition valable, reconnaissant justement nos compétences. Cet immobilisme engendre la désertification de l'hôpital par les orthophonistes qui sont rémunérés au SMIC + 50 euros ; affecte la formation initiale des étudiants ; et annihile les soins de patients laryngectomisés, dysphasiques, cérébro-lésés, dysphagiques, de bébés prématurés, ...

C'est pourquoi je vous demande d'accéder à notre demande légitime de reconnaissance de notre profession : pour l'intérêt des patients, des étudiants et des professionnels. Monsieur le Président, il est urgent d'agir !

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma plus haute considération

**Madame Marisol Touraine**  
**Ministre des Affaires Sociales**  
**et de la Santé**  
14, avenue Duquesne  
75007 Paris

**Monsieur Bernard Cazeneuve**  
**Premier Ministre**  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

**Monsieur le Président de la République**  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

**Monsieur le Président de la République**  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris